

CALENDRIER DES EXAMENS 2020-2021

Professeurs affiliés à l'École de musique Vincent-d'Indy

MATIÈRES THÉORIQUES								
2020-2021	Solfège ¹	Dictée	Théorie	Littérature 1	Littérature 2	Harmonie Examen complet	Harmonie 1	Harmonie 2
Le samedi 26 septembre	Tous les niveaux							
Le dimanche 6 décembre	Tous les niveaux	5 ^e à 9 ^e année						
Le dimanche 13 décembre				7 ^e à 9 ^e année	7 ^e à 9 ^e année	7 ^e et 8 ^e année	9 ^e année	9 ^e année
Le dimanche 2 mai	1 ^{re} à 9 ^e année	1 ^{re} à 9 ^e année	1 ^{re} à 6 ^e année	7 ^e à 9 ^e année	7 ^e à 9 ^e année	7 ^e et 8 ^e année	9 ^e année	9 ^e année

INSTRUMENT ¹		
À TOUTES CES DATES, LES ÉLÈVES PEUVENT PRÉSENTER DES EXAMENS COMPLETS OU PARTIELS		
2020-2021	PIANO	AUTRES INSTRUMENTS
Le samedi 26 septembre en après-midi	1 ^{re} à 9 ^e année	-
Le dimanche 6 décembre	Tous les niveaux	Tous les instruments Tous les niveaux
Le samedi 8 mai en après-midi	Tous les niveaux	-
Le samedi 15 mai	Tous les niveaux	Tous instruments Tous les niveaux
Le dimanche 16 mai	Tous les niveaux	Tous instruments Tous les niveaux
Le samedi 29 mai	Tous les niveaux	Violon Tous les niveaux

¹ N. B. : L'examen de solfège peut être fait le 2 mai 2021 ou lors des examens à l'instrument.

EXAMENS DE MATIÈRES THÉORIQUES

HORAIRE

LE DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2020	Heure	Local	Année	Examen
	9 h	450	5 ^e	Dictée
	9 h 30	450	6 ^e	Dictée
	10 h	450	7 ^e	Dictée
	11 h	450	8 ^e	Dictée
	11 h 30	450	9 ^e	Dictée
	À déterminer	À déterminer	1 ^{re} à 9 ^e	Solfège
LE DIMANCHE 13 DECEMBRE 2020	Heure	Local	Année	Examen
	9 h 30	450	7 ^e et 8 ^e	Harmonie (complet) Littérature musicale 1 et 2
	9 h 30	450	9 ^e	Harmonie 1 et 2 Littérature musicale 1 et 2
LE DIMANCHE 2 MAI 2021	Heure	LOCAL	Année	Examen
	9 h	431	1 ^{re}	Théorie et dictée
	10 h	431	2 ^e	Théorie et dictée
	11 h	438	3 ^e	Théorie et dictée
	9 h	441	4 ^e	Théorie et dictée
	10 h 30	441	5 ^e	Théorie et dictée
	10 h	438	6 ^e	Dictée et théorie
	9 h	438	7 ^e	Dictée
	9 h 30	450	7 ^e et 8 ^e	Harmonie (complet) Littérature musicale 1 et 2
	9 h 30	450	9 ^e	Harmonie 1 et 2 Littérature musicale 1 et 2
	À déterminer	À déterminer	1 ^{re} à 9 ^e	Solfège
	Heure	LOCAL	Année	Examen
	13 h	431	1 ^{re}	Théorie et dictée
	14 h	431	2 ^e	Théorie et dictée
	15 h	438	3 ^e	Théorie et dictée
	13 h	441	4 ^e	Théorie et dictée
	14 h 30	441	5 ^e	Théorie et dictée
	14 h	438	6 ^e	Théorie et dictée
	13 h	438	8 ^e	Dictée
	13 h 30	438	9 ^e	Dictée
À déterminer	À déterminer	1 ^{re} à 9 ^e	Solfège	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2020-2021

DROITS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS

Niveau	Solfège	Dictée	Théorie	Harmonie complet	Harmonie 1	Harmonie 2	Littérature 1	Littérature 2	Total matières théoriques	Examen d'instrument partiel*	Examen d'instrument complet
1 ^{re}	10 \$	15 \$	20 \$						45 \$	4 \$ par bloc	35 \$
2 ^e	10 \$	15 \$	20 \$						45 \$	4 \$ par bloc	35 \$
3 ^e	10 \$	15 \$	20 \$						45 \$	4 \$ par bloc	35 \$
4 ^e	10 \$	15 \$	25 \$						50 \$	5 \$ par bloc	45 \$
5 ^e	10 \$	15 \$	25 \$						50 \$	5 \$ par bloc	45 \$
6 ^e	10 \$	15 \$	30 \$						55 \$	7,50 \$ par bloc	65 \$
7 ^e	10 \$	15 \$		30 \$			20 \$	20 \$	95 \$	7,50 \$ par bloc	65 \$
8 ^e	10 \$	20 \$		30 \$			20 \$	20 \$	100 \$	10 \$ par bloc	90 \$
9 ^e	10 \$	20 \$			20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	110 \$	10 \$ par bloc	90 \$
PL										10 \$ par bloc	90 \$
AEEP										INTERPRÉTATION : 55 \$ PROGRAMME D'ÉLÈVE : 90 \$	145 \$

DATES LIMITES D'INSCRIPTION :

- EXAMENS DE SEPTEMBRE : 13 septembre 2020
- EXAMENS DE DÉCEMBRE : 8 novembre 2020
- EXAMENS DE MAI ET DE JUIN : 1^{er} avril 2021

EXAMENS À DOMICILE

- L'École peut envoyer un juge à domicile si un enseignant inscrit un minimum de 10 élèves. Des frais de déplacement de 0,45 \$ par kilomètre, à partir de l'École de musique Vincent-d'Indy et jusqu'au lieu des examens, et les frais pour les repas, s'il y a lieu, seront chargés au professeur.
- Pour envoi des examens théoriques, les frais de poste seront chargés au professeur.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2020-2021

FRAIS ADDITIONNELS

- *10 \$ de frais administratifs lors d'une inscription à un examen partiel.
- 20 \$ pour tout changement de date d'examen avant le 1^{er} mai et **40 \$** après le 1^{er} mai.
- 20 \$ pour approbation de pièces non au programme (avant le 15 novembre ou le 1^{er} avril).
- 15 \$ pour réimpression d'un bulletin.
- 20 \$ pour chèque sans provision.
- 40 \$ pour examen spécial pour raison sérieuse : maladie, hospitalisation, décès, voyage de classe.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- L'ensemble des frais à payer par les professeurs à l'École seront facturés par le service des finances de l'École de musique Vincent-d'Indy. Dans les semaines qui suivent l'envoi de votre inscription en ligne, **vous recevrez une facture de l'École de musique Vincent-d'Indy**. Toutefois, pour tous les élèves inscrits au secteur Musique pour tous de l'École de musique Vincent-d'Indy (interne), une facture sera envoyée aux parents.
- Le paiement peut être fait en argent comptant, par virement bancaire ou par chèque. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'**École de musique Vincent-d'Indy**.
- Chaque enseignant devra payer les frais pour **l'ensemble** de ses élèves.

CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation, les frais d'examens ne sont pas remboursables.
- Un examen annulé pour cause de maladie pourra être repris sans frais additionnels sur présentation d'un billet médical.

LIENS POUR LES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS AUX EXAMENS :

-